

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 307

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 10

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« de l'éducation nationale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les psychologues, à des fins de recul sur les formations proposées et sur l'institution de l'éducation nationale, ne devraient pas être assimilés à l'éducation nationale de manière à pouvoir présenter, sans aucun souci de remplir certaines formations ou d'orienter en fonction des offres, au mieux les formations proposées et conseiller dans les meilleures conditions des étudiants.